



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 28 mars 2024
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-trois et le 28 mars
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 15 mars 2024

Étaient présents :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali (*arrivé à 18h25 à la délibération n° C20240328_050*), BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves (*arrivé à 18h20 à la délibération n° C20240328_049*), CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne, DA SILVA Sandra, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELCROIX Bernard (remplaçant de DEGA Gilbert), DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LABORDE Amédée (remplaçant de GAY Jean-Louis), LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, LEMAISTRE Nadia (*arrivée à 19h00 la délibération n° C20240328_059*), MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, GAY Jean-Louis, LAFARGUE Denis, MAILHOL Béatrice, MENER Emilie, NAYLIES Charles, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, RIANDE Sandrine, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, TEMPESTA Marie-Caroline.

Étaient absents : /

Pouvoirs :

CHIVAYDEL-BARRAL Nadège (pouvoir donné à SALAT Eric), CONDIS Sylvette (pouvoir donné à GILAMA Chantal), LAFARGUE Denis (pouvoir donné CRAIPEAU Chantal), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à BARTHET Guy), RIANDE Sandrine (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane).

Secrétaire de séance : DA SILVA Sandra

Nombre de délégués titulaires : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 45
Pouvoirs : 5

SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009
31390 Carbonne
t 05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr
www.volvestre.fr



Délibération C20240328_048 Désignation d'un remplaçant du représentant au sein du Comité des Finances Locales

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination du remplaçant du suppléant au sein du Comité des Finances Locales,
- De procéder à l'élection (à main levée) du remplaçant du suppléant au sein du Comité des Finances Locales ;
- De désigner Monsieur Eric SALAT comme remplaçant du suppléant au sein du Comité des Finances Locales ;

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Délibération C20240328_049 Vote des taux et produits de fiscalité 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les taux proposés pour l'exercice 2024 ;
- D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 235 000 € pour l'exercice 2024 ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_050 Vote du budget primitif budget principal 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget principal 2024 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_051 Vote du budget primitif annexe tourisme 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget annexe tourisme 2024 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_052 Vote du budget primitif annexe Hôtel d'entreprises 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget annexe Hôtel d'entreprises 2024 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_053 Vote du budget primitif annexe zone d'activités Activestre 1 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget annexe zone d'activités Activestre 1 2024 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_054 Vote du budget primitif annexe zone d'activités Activestre 2 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget annexe zone d'activités Activestre 2 2024 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_055 Vote du budget primitif annexe zone d'activités CAPENS 2024

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget annexe zone d'activités CAPENS 2024 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_056 Vote du budget primitif
annexe zone d'activités Lavelanet-de-Comminges 2024**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités Lavelanet-de-Comminges 2024 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_057 Vote du budget primitif
annexe zone d'activités NAUDON 2024**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités NAUDON 2024 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_058 Vote du budget primitif annexe
zone d'activités Penelle à Rieux-Volvestre 2024**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités Penelle à Rieux-Volvestre 2024 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

44 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_059 Autorisation d'Engagement et
Autorisation de Programme pour les dépenses imprévues**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **De voter une Autorisation d'Engagement relative aux dépenses imprévues en section de fonctionnement d'un montant de 250 595 € ;**
- **De voter une Autorisation de Programme relative aux dépenses imprévues en section d'investissement d'un montant de 199 288 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_060 Convention pré-opérationnelle entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Carbonne et la Communauté de Communes du Volvestre relative à l'opération de logements - Axe 1 du secteur « Centre-Bourg »

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention pré-opérationnelle entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Carbonne et la Communauté de Communes du Volvestre relative à l'opération de logements - Axe 1 du secteur « Centre-Bourg » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_061 Modification statutaire
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de compétence Prévention des inondations et les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_062 Création d'un poste pour
accroissement saisonnier d'activité**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création du poste suivant :
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (30 h hebdomadaires), affecté aux services techniques pour exercer les fonctions d'agent d'entretien, à partir du 01/04/2024, pour une durée de six mois ;
- De fixer la rémunération de cet emploi par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération C20240328_063 Création d'un poste
pour accroissement temporaire d'activité**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création du poste suivant :
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté aux services techniques, pour exercer les fonctions de chargé d'intervention voirie, à partir du 01/04/2024, pour une durée d'un an ;

- De fixer la rémunération de cet emploi par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_064 Création d'un emploi permanent (Technicien GEMAPI - Eau/assainissement)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste permanent appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique A, aux grades d'Ingénieur principal et d'Ingénieur, à temps complet, pour exercer les fonctions de Technicien GEMAPI - Eau/assainissement
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-8-2° du code précité, un agent contractuel de droit public pourra être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient (contrat de 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 6 ans ; reconductible ensuite en contrat à durée indéterminée.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20240328_065 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à

- D'adopter le tableau des effectifs ci-dessus qui prendra effet à compter du 28 mars 2024,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

45 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbonne, affiché le 2 avril 2024